



Entreprise & expertise Comptabilité



Par Julien Auvray,
 associé,
 Grant Thornton

Le contrôle interne extra-financier : une dimension devenue essentielle pour la gouvernance d'entreprise

L'analyse des documents d'enregistrement universel démontre l'importance croissante des facteurs de risques majeurs en lien avec la durabilité et les critères ESG. Aujourd'hui, la directive européenne Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) vient renforcer les modalités de communication des émetteurs en matière d'information extra-financière. Face à ces évolutions, le contrôle interne doit donc une nouvelle fois s'adapter, comme il a su le faire au début des années 2000 après des faillites retentissantes aux Etats-Unis.

Les manipulations comptables au cœur de ces scandales avaient conduit à un renforcement des contrôles et de la législation avec en France, la loi de Sécurité financière. Les objectifs étaient clairs : restaurer la confiance, accroître la responsabilité des entreprises, communiquer une information fiable et lutter contre les comportements frauduleux... en résumé : renforcer le contrôle interne. Celui-ci a tout d'abord donc principalement porté sur l'information comptable et financière.

La transposition en droit français de la 8^e directive européenne est venue ensuite élargir son champ d'action. Elle a renforcé le rôle du comité d'audit, en charge de veiller à l'efficacité des systèmes de contrôle interne, au sens large, et de gestion des risques. Pour répondre aux nouvelles attentes, le contrôle interne a étendu son reporting au-delà des domaines comptables et financiers pour couvrir les sujets opérationnels.

Dernièrement, l'IA, la robotisation et le data analytics ont fait évoluer les approches de contrôle interne, afin de renforcer la capacité des entreprises à prendre des décisions de manière éclairée.

De nouveaux challenges

La CSRD va marquer une étape significative vers une transparence accrue en matière de durabilité pour les entreprises, elle entraînera des répercussions profondes.

Elle étend considérablement le champ d'action du contrôle interne en intégrant des dimensions de durabilité comme les critères ESG dans le reporting. Sur la base de leur analyse de double matérialité, les entreprises soumises à la CSRD vont devoir communiquer sur une série d'indicateurs de durabilité. Ils permettront de mesurer l'impact social, environnemental et éthique de l'organisation. Cette communication repose sur des données provenant de différents services, issues de multiples systèmes, sous des formats distincts, et devant être collectées dans des délais contraints.

Les équipes contrôle interne joueront donc ici un rôle crucial

après des différents acteurs de l'information extra-financière en capitalisant sur les politiques, procédures et contrôles existants. Elles devront adapter en parallèle leurs méthodologies pour inclure ces nouveaux éléments et s'assurer que les données collectées et rapportées sont fiables, précises et conformes.

Elles doivent faire preuve de pédagogie pour diffuser cette culture de contrôle interne auprès de contributeurs peu familiers avec le formalisme indispensable à la fiabilisation et la traçabilité des données. Elles pourront s'appuyer sur des référentiels de contrôle éprouvés tels que le COSO qui a été adapté pour accompagner les organisations dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leur dispositif de contrôle des enjeux extra-financiers.

Enfin, le contrôle interne devra répondre aux attentes des organes de gouvernance et en particulier du comité d'audit, la CSRD venant également élargir le périmètre de responsabilités aux informations extra-financières. Nul doute que ses membres procéderont à un examen des éléments de maîtrise des risques RSE et des indicateurs de suivi liés.

A cet effet, le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-Medef prévoit que les administrateurs bénéficient de formations complémentaires sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers, son secteur d'activité et ses enjeux en matière de RSE, en particulier sur les sujets climatiques. Face aux attentes de la gouvernance, le contrôle interne sera en première ligne pour apporter un éclairage sur le processus de production des informations extra-financières et sur les dispositifs contribuant à sa fiabilisation.

Le contrôle interne extra-financier devient incontournable dans la transformation des entreprises. En intégrant l'ensemble des critères de durabilité et de gouvernance, les entreprises renforcent leur capacité à avancer dans un environnement où l'information extra-financière pourrait occuper la première place devant le reporting financier. Ce dernier demeurera pour autant essentiel. Les deux participent à la performance globale de l'entreprise et contribuent à en faire un acteur responsable au service de l'intérêt général. ■